

# Rapport de présentation des Budgets Primitifs 2023

Le projet de budget primitif 2023 fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 2 mars 2023 et dont le rapport d'orientations présentait les éléments de contexte et de compréhension du budget principal et des budgets annexes.

Le présent rapport a pour objectif de donner de manière synthétique des explications sur le détail des masses budgétaires.

Un extrait des éditions réglementaires obligatoires complète cette information par la présentation budgétaire par chapitre et par article.

**Nota bene :** Les documents complets sont disponibles au siège de la Communauté.

Tel qu'indiqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, la Communauté de Communes Terres Toulouises conserve globalement une bonne situation financière.

Les différents budgets pour 2023 intègrent les conséquences des choix opérés antérieurement, mais doivent aussi permettre de préparer dès maintenant l'avenir.

Dans ce cadre, il est notamment prévu que la Communauté :

- Poursuive ses efforts pour assurer un service public de qualité aux habitants du territoire,
- Renforce le lien avec les communes (mutualisation, pacte financier et fiscal...) et les collectivités voisines,
- Investisse pour l'attractivité du territoire (accompagnement de la Région Grand Est dans le développement du Très Haut Débit, requalification du Parc de Haye, du Pôle Jeanne d'Arc, des abords de la gare ferroviaire de Toul sous maîtrise d'ouvrage SNCF...),
- Améliore et adapte ses équipements (requalification de la base nautique, relocalisation du Relais Petite Enfance, amélioration de la performance énergétique de bâtiments...)
- Mène une politique environnementale volontariste (réalisation du programme pluriannuel de travaux d'assainissement, travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable, évolution de la gestion des déchets ménagers, rivières, actions de mobilité alternative...)
- Soutienne les acteurs du territoire (milieu associatif, coopération décentralisée, tourisme...).

Le présent rapport détaille les ressources et les moyens mis en œuvre.

# Budget Principal

## LES PRODUITS

### Imposition directe (chapitre 731) :

Ce nouveau chapitre est lié à la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M57.

La révision forfaitaire des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation est de +7,1% en 2023 (équivalent à l'évolution annuelle constatée en novembre 2022 de l'indice des prix à la consommation harmonisé).

**En 2023, aucune évolution des taux de fiscalité du budget principal n'est prévue.** L'état 1259 de notification des bases prévisionnelles et taux de référence a été réceptionné. Le produit fiscal attendu est prévu comme suit :

	TMP depuis 2018 CC2T	Taux moy. nat. CC à FPU *	Bases notifiées pour 2022 en K€	Bases estimées pour 2023 en K€	Produit estimé pour 2023
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	<b>22,26%</b>	25,14%	16 183	17 379	3 868 509
Taxe foncière sur le bâti (TFB)	<b>1,30%</b>	2,66%	52 730	56 329	730 710
Taxe d'habitation sur les rés. sec. (THRS)	<b>10,05%</b>	8,32%	1 594	1 708	171 618
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	<b>2,36%</b>	7,71%	1 229	1 305	30 825
				<b>Réal. 2022</b>	<b>Prév. 2023</b>
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)				1 170 185	1 220 512
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)				783 258	748 285
Taxe additionnelle foncière sur le non bâti (TAFNB)				46 748	47 270

\* Source : circulaire ministérielle de calcul de la DGF 2022

Le chapitre 731 intègre également la taxe de séjour, reversée intégralement à la Maison du Tourisme, estimée pour 2023 à 45 000 €.

### Autres impôts et taxes (chapitre 73) :

Le « panier fiscal » de la CC2T est de nouveau modifié en 2023 du fait de la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) remplacée par une nouvelle fraction de TVA nationale.

**Un ajustement de cette compensation sera opéré par décision modificative en cours d'année.**

	Réal. 2022	Prév. 2023
Fraction de taxe sur la valeur ajoutée nationale (TVA) en compensation de la TH	6 297 049	6 618 195
Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	2 608 885	
Fraction de taxe sur la valeur ajoutée nationale (TVA) en compensation de la TH		2 688 192

Le chapitre 73 intègre également les attributions de compensation négatives reversées par les communes : 155 394 €.

### Dotations et participations (chapitre 74) :

La principale dotation perçue par la Communauté de communes reste la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), fortement marquée ces dernières années par la baisse nationale décidée par l'Etat. Elle se compose de deux parts :

- o la dotation de compensation, estimée à ce stade à 1 613 438 €, correspondant à un montant figé au titre des baisses de dotation de 1998 et 2001, et de l'ancienne « part salaires » de la taxe professionnelle, à laquelle est appliquée chaque année une diminution ;
- o la dotation d'intercommunalité, estimée à ce stade à 690 926 €.

**La CC2T reste dans l'attente de la communication de ces dotations : une décision budgétaire modificative sera par conséquent opérée en cours d'exercice.**

Le chapitre 74 intègre les compensations de fiscalité directe versées par l'Etat (attendues à 2 248 162 € pour 2023).

En outre, la CC2T reçoit d'autres dotations et subventions, notamment les aides de la CAF et de la MSA au fonctionnement des crèches de Bois-de-Haye, de Manonville et du Relais Petite Enfance (655 000 € prévus pour 2023), les aides perçues par le chantier d'insertion de la Communauté (255 000 € prévus pour 2023), les aides perçues pour l'aire d'accueil des gens du voyage (50 000 € prévus pour 2023), etc.

## Produits du domaine et ventes diverses (chapitre 70) :

Les prévisions comprennent :

- o les refacturations aux budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, des ordures ménagères et de la mobilité des charges supportées par le budget principal (2 158 000 €) ;
- o les produits du centre aquatique Ovive (636 524 €) ;
- o les participations des familles au fonctionnement des crèches de Bois-de-Haye et Manonville (230 000 €) ;
- o les prestations facturées par le chantier d'insertion (120 000 €) ;
- o divers autres produits provenant de la pépinière d'entreprises, des aires des gens du voyage, des services mutualisés, etc. (95 476 €).

## Autres produits :

Les recettes prévues au chapitre 75 couvrent notamment les loyers encaissés sur le budget principal, la redevance versée par le concessionnaire du réseau de chaleur, mais aussi les remboursements de l'assurance statutaire.

Les recettes exceptionnelles prévues au chapitre 77 ne couvrent que les mandats annulés sur exercices antérieurs (et, en réalisation uniquement, le produit d'éventuelles cessions d'immobilisations).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections du chapitre 042 intègrent les reprises des subventions d'équipements transférables.

L'excédent de fonctionnement reporté au 002 s'élève à 1 700 164,08 €.

Chap.	<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	Budget cumulé 2022 (y compris DM et VC)	Réalisé 2022	Taux de réalisation sur BP actualisé	Proposition de budget primitif 2023	Taux d'évolution de budget actualisé à BP	Taux d'évolution de CA à BP
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 317 000,02	1 317 000,02	100,0%	1 700 164,08	+29,1%	+29,1%
013	Atténuation de charges	30 000,00	99 326,51	331,1%	75 000,00	+150,0%	-24,5%
70	Produits du domaine et ventes diverses	2 993 000,00	3 120 925,27	104,3%	3 240 000,00	+8,3%	+3,8%
731	Imposition directe				6 862 729,00	+8,3%	+4,7%
73	Impôts et taxes	15 079 565,00	15 591 594,24	103,4%	9 461 881,00		
74	Dotations et participations	5 551 261,00	5 728 646,12	103,2%	5 600 000,00	+0,9%	-2,2%
75	Autres produits de gestion courante	139 000,00	123 925,48	89,2%	189 000,00	+36,0%	+52,5%
77	Produits exceptionnels	69 184,16	84 299,21	121,8%	2 000,00	-97,1%	-97,6%
78	Reprises sur provisions	0,00	0,00		0,00		
	<b>REC. REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 179 010,18</b>	<b>26 065 716,85</b>	<b>103,5%</b>	<b>27 130 774,08</b>	<b>+7,8%</b>	<b>+7,8%</b>
	<b>Rec. réelles hors résultat antérieur reporté</b>	<b>23 862 010,16</b>	<b>24 748 716,83</b>	<b>103,7%</b>	<b>25 430 610,00</b>	<b>+6,7%</b>	<b>+6,6%</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000,00	321 794,19	80,4%	320 000,00	-20,0%	-0,6%
	<b>REC. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>400 000,00</b>	<b>321 794,19</b>	<b>80,4%</b>	<b>320 000,00</b>	<b>-20,0%</b>	<b>-20,0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 579 010,18</b>	<b>26 387 511,04</b>	<b>103,2%</b>	<b>27 450 774,08</b>	<b>+7,4%</b>	<b>+7,3%</b>

## LES CHARGES

Chap.	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	Budget cumulé 2022 (y compris DM et VC)	Réalisé 2022	Taux de réalisation sur BP actualisé	Proposition de budget primitif 2023	Taux d'évolution de budget actualisé à BP	Taux d'évolution de CA à BP
011	Charges à caractère général	2 790 267,00	2 587 550,98	92,7%	3 150 000,00	+12,9%	+21,7%
012	Charges de personnel	6 000 000,00	5 995 750,87	99,9%	6 400 000,00	+6,7%	+6,7%
014	Atténuation de produits	10 422 141,00	10 401 188,64	99,8%	10 470 000,00	+0,5%	+0,7%
022	Dépenses imprévues	42 281,00	0,00	0,0%			
65	Autres charges de gestion courantes	2 992 543,00	2 928 952,26	97,9%	3 332 174,08	+11,3%	+13,8%
66	Charges financières	190 000,00	175 392,26	92,3%	185 000,00	-2,6%	+5,5%
67	Charges exceptionnelles	50 000,00	15 045,11	30,1%	20 000,00	-60,0%	+32,9%
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00		0,00		
	<b>DEP. REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 487 232,00</b>	<b>22 103 880,12</b>	<b>98,3%</b>	<b>23 557 174,08</b>	<b>+5,1%</b>	<b>+6,6%</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 812 594,02	0,00	0,0%	2 693 600,00	+48,6%	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 279 184,16	1 211 077,59	94,7%	1 200 000,00	-6,2%	-0,9%
	<b>DEP. D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 091 778,18</b>	<b>1 211 077,59</b>	<b>39,2%</b>	<b>3 893 600,00</b>	<b>+23,6%</b>	<b>+221,5%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 579 010,18</b>	<b>23 314 957,71</b>	<b>91,1%</b>	<b>27 450 774,08</b>	<b>+7,4%</b>	<b>+17,7%</b>

### Charges à caractère général (chapitre 011) :

Le chapitre 011 comporte notamment les prévisions suivantes :

- **867 700 € au titre des fluides en forte inflation** (eau et assainissement, électricité, réseau de chaleur et carburants), aux deux tiers pour le centre aquatique Ovide, mais également pour les services techniques, les bâtiments du siège, de la zone tertiaire du bâtiment dit 001, pour les aires d'accueil et de grand passage des gens du voyage, les crèches et pour l'éclairage des zones économiques communautaires ;
- 650 307 € au titre des cotisations au Pays Terres de Lorraine, aux organismes satellites (Maison du Tourisme, Mission Locale, ADSN), à l'agence de développement Lorr'up, aux instances représentatives et de conseil (ADM54, ADCF, Espaces & Territ.), ainsi qu'au titre de la participation de la CC2T au service mutualisé Terres de Lorraine Urbanisme (TDLU) pour le Système d'Information Géographique ;
- 301 260 € au titre des différents contrats de maintenance, d'entretien et de téléphonie ;
- 250 000 € au titre de la contribution au service pluvial (contribution forfaitaire versée au budget annexe de l'assainissement) ;
- 223 450 € au titre des divers achats (équipements et fournitures des services techniques, alimentation et couches des crèches de Bois-de-Haye et Manonville, fournitures d'entretien des lieux recevant du public, fournitures administratives) ;
- 201 700 € au titre des assurances multirisques et statutaires ;
- 655 583 € au titre des autres prestations externalisées et divers impôts locaux, taxes et versements assimilés.

### Charges de personnel (chapitre 012) :

Les charges de personnel s'établissent en prévision à 6,4M€, soit environ 27% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal (la moyenne nationale des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique se situe à 40,8% - source DGCL « Les collectivités locales en chiffres 2022 »).

**Il importe de préciser que le budget principal porte la masse salariale de l'ensemble des services, celle-ci faisant l'objet d'une refacturation partielle aux budgets annexes.** Hors budgets annexes, la masse salariale s'établit à environ 4,35M€.

L'évolution de la prévision de la masse salariale de la Communauté pour 2023 a été exposée lors du débat d'orientations budgétaires. Elle tient notamment compte de la prise en compte en année pleine de la revalorisation du point d'indice de juillet 2022 et de la revalorisation du SMIC au 1er janvier 2023, de l'impact de la refonte des grilles et du reclassement des auxiliaires de puériculture, de la proposition de renfort du service des ordures ménagères, de la réintégration dans la masse salariale de la cotisation complémentaire au Centre de Gestion, de la hausse du taux de cotisation apprenti CNFPT, d'une potentielle revalorisation du régime indemnitaire des agents et du glissement Vieillesse Technicité (GVT) : évolution légale des carrières.

**L'éventualité d'une nouvelle revalorisation du point d'indice en 2023 n'a pas été intégrée à ce stade.**

### **Atténuations de produits (chapitre 014) :**

Les atténuations de produits, stables, comprennent :

- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à destination de l'ensemble des communes, portée à 700 000 € en 2022 ;
- les attributions de compensation positives versées aux communes maintenues à 8 091 935 € ;
- le prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (neutralisation financière de la réforme de la taxe professionnelle), définitivement arrêté à 1 309 862 € ;
- le prélèvement opéré au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), estimé à ce stade à 290 000 €, dont il est de nouveau proposé une prise en charge intégrale par la Communauté ;
- le reversement de la taxe de séjour perçue, recette affectée à la Maison du Tourisme.

### **Autres charges de gestion courantes (chapitre 65) :**

Les autres charges de gestion courante comprennent en premier lieu des participations obligatoires :

- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 1 726 800 € ; dont la hausse importante liée au nouveau mode de calcul est lissée sur 20 ans,
- la contribution au Syndicat Mixte Grand Toulouais (SMGT) : 832 521 € ;
- la contribution à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon : 144 000 € ;
- les contributions à la Métropole Sud Lorraine et au Sillon Lorrain : 71 520 € au total ;
- la contribution nouvelle au Syndicat Mixte du Parc de Haye : 20 000 € ;
- les contributions au Parc naturel régional de Lorraine (PNRL) et à l'EPA Dév.54 : 3 758 € ;
- une subvention exceptionnelle à la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation (MEEF) : 49 345 €.

Les indemnités des élus et leurs frais de mission et de formation sont également imputés au chapitre 65, pour une prévision à hauteur de 245 000 € en 2023.

Le projet de budget intègre une subvention exceptionnelle de 10 000 € à destination des victimes des séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, au titre du dispositif FACECO.

Les autres subventions de fonctionnement représentent un montant de 98 700 € qui couvre l'enveloppe d'aide aux projets associatifs d'intérêt communautaire, l'accompagnement à la commune de Toul pour l'animation du dispositif OPAH RU, l'abondement du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) géré par la Mission Locale...

Sont également prévus 58 350 € de charges diverses (logiciels en ligne, créances éteintes...), ainsi que 72 174,08 € au titre du reversement au budget annexe de l'eau potable des excédents de fonctionnement du syndicat des eaux dissout de Sexey Velaine Aingeray.

### **Charges financières (chapitre 66) :**

La prévision en matière de charge de la dette peut être arrêtée à 183 000 € grâce au maintien de taux bas. Pour mémoire, l'encours de dette du budget principal s'élève à 5 987 599,60 € au 1<sup>er</sup> janvier 2023, essentiellement lié au financement du centre aquatique Ovide.

Ce chapitre comprend également 2 000 € de frais liés au fonctionnement de la régie du centre aquatique Ovide.

### **Charges exceptionnelles (chapitre 67) :**

Les charges exceptionnelles ne concernent plus désormais qu'une prévision pour les titres annulés sur exercices antérieurs.

### **Dotations aux provisions (chapitre 68) :**

Il n'est pas prévu de constitution de provision au stade du vote du budget primitif.

### **Virement à la section d'investissement (chapitre d'ordre 023) :**

Le virement de section à section, prévu dans le cadre de l'équilibre budgétaire de chacune des sections, n'est jamais réalisé, ce qui fausse le taux de variation global entre réalisé 2022 et prévision 2023.

### **Opération d'ordre de transfert entre sections (chapitre d'ordre 042) :**

La prévision correspond aux dotations aux amortissements liées aux biens actuellement intégrés à l'inventaire.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2023	Chap.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Prévisions 2023
001	Solde d'exécution reporté	301 643,17	10	Reprise sur apports, dotations et réserves	65 081,06
024	Produits des cessions	0,00	16	Emprunt et dettes assimilées	500 000,00
10	Reprise sur apports, dot. et rés.	1 704 862,32	20	Immobilisations incorporelles	592 294,40
13	Subventions d'invest. reçues	598 102,23	204	Subventions d'équipement versées	119 414,57
16	Emprunt et dettes assimilées	0,00	21	Immobilisations corporelles	1 597 663,20
27	Autres immo. financières	39 336,00	23	Immobilisations corporelles en cours	422 875,00
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00	27	Autres immobilisations financières	1 214 495,00
	<b>RECETTES REELLES D'INV</b>	<b>2 643 943,72</b>	OPI.	Opérations individualisées	1 705 720,49
021	Virement de la section de fonct.	2 693 600,00		<b>DEPENSES REELLES D'INV</b>	<b>6 217 543,72</b>
040	Op. d'ordre de transfert entre sect.	1 200 000,00	040	Opération d'ordre de transfert entre sections	320 000,00
041	Opérations patrimoniales	150 000,00	041	Opérations patrimoniales	150 000,00
	<b>RECETTES D'ORDRE D'INV</b>	<b>4 043 600,00</b>		<b>DEPENSES D'ORDRE D'INV</b>	<b>470 000,00</b>
<b>TOT.</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 687 543,72</b>	<b>TOT.</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 687 543,72</b>

Le projet de budget principal intègre notamment en dépenses d'investissement (*crédits nouveaux + reportés*) :

- Le remboursement en capital de la dette (495 000 €)
- Le versement d'une avance sur la participation du concédant à l'aménageur SEBL au titre du Parc de Haye (900 000 €), au titre de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Espace K (200 000 €) et en anticipation de la future friche militaire de Domgermain (100 000 €)
- Des études et premières interventions pour l'opération de réhabilitation du pôle Jeanne d'Arc (498 000 €)
- Des acquisitions de terrains complémentaires pour l'assiette du projet INSERRE (179 548 €), aux bâtiments MRAI sur la zone du Génie (190 000 €) et au site de la Rochotte à Pierre-la-Treiche (30 000 €)
- Le concours de la CC2T au Numérique en accompagnement de la Région Grand Est (452 160 €)
- Une enveloppe permettant de poursuivre le projet décalé d'extension du centre aquatique (50 000 €), la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la base nautique d'aviron André Vecker (50 000 €) et pour le projet de bâtiment du service technique intercommunal (50 000 €)
- Des études pour le futur schéma directeur de gestion des eaux pluviales et diverses interventions (784 888 €)
- La poursuite des études et interventions en matière de rivières et Espaces naturels sensibles (636 913 €), avec notamment la renaturation de l'Esch et de ses affluents cofinancée à 80%
- L'enveloppe au titre des aides versées en matière d'habitat (271 915 €)
- La poursuite du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat et la réalisation du règlement local de publicité intérieur (158 560 €)
- Des investissements nécessaires au service mutualisé du ST2i – tracteur, tondeuse, remorque... (132 300 €)
- Les investissements annuels nécessaires au maintien du centre aquatique Ovive (62 012 €)
- Une participation à la société de projet pour la centrale solaire d'Ecrouves (99 995 €)
- Une première enveloppe pour l'installation de vidéosurveillance au sein des zones d'activité (150 000 €)
- Le renouvellement du système d'information de gestion financière (83 755 €)
- Des équipements et aménagements au sein des structures de la petite enfance, dont les études pour la relocalisation du Relais Petite Enfance (36 950 €)
- Le reversement aux communes des aides du Syndicat Départemental d'Electricité (50 000 €)
- L'entretien des vélo routes voies vertes (20 000 €)
- Une nouvelle enveloppe affectée à l'amélioration de la performance énergétique des différents bâtiments de la CC2T (145 000 € en 2023)

La section d'investissement est financée par :

- les excédents de fonctionnement capitalisés (article 1068) ;
- le virement de la section de fonctionnement et les dotations aux amortissements ;
- des subventions d'équipement et du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à partir des dépenses éligibles prévues au projet de budget 2023 ;
- les remboursements d'avances versées ;
- **sans nouveau recours à l'emprunt pour 2023.**

# Les budgets annexes

## ORDURES MENAGERES

Suite à la mise en place de la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères et grâce à un comportement vertueux des citoyens, la Communauté a pu assurer une stabilité budgétaire pendant une dizaine d'années. En effet, la baisse de la production des ordures ménagères résiduelles (-40%) a permis dans un premier temps de compenser les augmentations des coûts.

Pour autant et malgré les actions entreprises, sur l'exercice 2022, les recettes de fonctionnement de l'exercice hors reports ne couvrent plus les dépenses de fonctionnement de l'exercice, l'équilibre de ce budget annexe étant assuré par la consommation progressive des excédents reportés (1,6M€ fin 2021 et 1,4M€ fin 2022).

En effet, le poids des coûts de collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles ne cesse de progresser du fait de la fermeture des centres d'enfouissement, de l'augmentation forte de la taxe générale sur les activités polluantes et de la hausse du prix des carburants.

Face à cette contrainte, des solutions d'économies ont été décidées et mises en œuvre pour limiter les conséquences :

- Collecte des bacs d'ordures ménagères résiduelles (OMR) tous les quinze jours
- Séparation « Fibreux/Non Fibreux » (pari qui ne peut être gagné qu'avec l'aide des habitants)
- Optimisation de la TVA reprise « matière » et déchets recyclables

Malgré les nombreuses actions engagées pour maîtriser ses dépenses, dans le contexte actuel, la Communauté de Communes est contrainte de faire évoluer la tarification des OM, représentant une hausse moyenne de +18,8%, dont + 7,1% de revalorisation des bases non décidée par la CC2T.

La proposition porte uniquement sur la valorisation de la part variable, sans augmentation du taux de part fixe. L'objectif poursuivi est de préserver l'équilibre budgétaire de ce budget annexe en limitant autant que possible l'impact sur les contribuables, même s'il n'est pas neutre.

Le renforcement de la part incitative, qui passerait ainsi de 19% à 28% du produit total de TEOMi, s'inscrit dans un objectif de réduction des déchets ultimes, d'encouragement au tri et à la réduction des déchets, afin d'améliorer l'impact environnemental de la production de déchets et de mieux en maîtriser le coût.

Les recettes prévisionnelles pour 2023 intègrent ces évolutions fiscales et une baisse des reprises de matières.

Pour contenir les évolutions des coûts à venir et limiter de nouvelles hausses de fiscalité, il reste encore des pistes sérieuses de réduction des dépenses pour demain :

- Le tri à la source des biodéchets qui représente encore près d'un tiers de la poubelle noire
- L'amélioration du tri car il reste encore un peu de déchets recyclables dans la poubelle noire
- L'amélioration des filières de tri en déchèterie : avec la mise en place de nouvelles « REP »

Par ailleurs, sept EPCI de Meuse et Meurthe-et-Moselle se regroupent pour maîtriser sur le long terme le coût du traitement des OMR avec la création d'un nouvel incinérateur mutualisé à l'horizon 2027.

Le programme d'investissement intègre notamment en 2023 la poursuite du programme de déploiement des plates-formes de déchets verts, l'aménagement de nouveaux points d'apport volontaire, l'acquisition de camions, de totems, d'abribacs biodéchets... pour un montant total de 1,1M€ TTC.

## ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement tient compte des tarifs réhaussés au niveau de l'inflation 2022 (+7,1%).

Les dépenses prévues pour 2023 sont également en progression (notamment inflation, problématique de gestion des boues à traiter, divers compléments nécessaires).

En matière d'investissements, sans nouveau recours à l'emprunt, le projet de budget pour 2023 intègre notamment :

- L'assainissement de communes non assainies :
  - Bouvron (1,2M€ HT),
  - Boucq (863K€ HT),
  - Les communes du Nord du territoire (1ère enveloppe équivalente à la moitié d'un programme de 7,3M€ HT),
  - Laneuveville-derrière-Foug (poursuite des études pour 66K€ HT),
- L'étude de modernisation des réseaux de Foug (145K€ HT),
- En matière de gestion patrimoniale des réseaux, la programmation des travaux est établie en lien avec les projets des communes. C'est une enveloppe de 1,4M€ HT qui est projetée.

## **EAU POTABLE**

Après une première phase de maintien général des tarifs durant 3 ans, l'évolution du prix de l'eau à compter de 2023 a déjà fait l'objet d'une décision en décembre 2022.

La gestion en régie s'appuie sur des prestations de services externalisées, avec des dépenses prévues pour 2023 en progression.

Le programme pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration. Le projet de budget intègre notamment :

- Des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Parc de Haye (1,5M€ HT de crédits pour 2023 pour un programme de 4,1M€ HT), de Lagny et Ménil-la-Tour via Lucey (370K€ HT) et de Toul – Bruley (520K€ sur deux ans)
- Une programmation de gestion patrimoniale, accompagnement des communes et sécurité (1,1M€ HT) ;
- La réhabilitation de la station Saint Mansuy (programme porté à 405€ HT).

Il n'est pas prévu de nouveau recours à l'emprunt pour 2023.

## **MOBILITE**

En plus des services de transports publics collectifs (transports scolaires, lignes régulières, transport à la demande) proposés quotidiennement sur les 41 communes du territoire par le réseau communautaire Colibri, la CC2T engage des actions complémentaires à l'offre de transport public : réalisation d'aires de co-voiturage subventionnées par l'APRR (société des autoroutes Paris Rhin-Rhône), réhabilitation des abribus dans les communes, création de bornes de recharge électrique pour les véhicules, réalisation d'un schéma des pistes cyclables en vue d'améliorer les mobilités du quotidien.

Dans le cadre de la délégation de service public, les dépenses directes du service et le produit de la billetterie ne sont plus portés par ce budget annexe mais par la société du délégataire, Terres Touloises Mobilité, à laquelle la CC2T reverse une subvention forfaitaire d'exploitation. Celle-ci s'élève à 2,7M€ en 2023 (+14%). En l'absence de TVA collectée par la Communauté, le budget annexe est désormais équilibré toutes taxes comprises.

Le financement du budget annexe de la mobilité est principalement assuré, sans dotation du budget principal, par :

- le Versement Mobilité (VM), au taux de 0,55%, des employeurs des secteurs public et privé qui emploient 11 salariés et plus, estimé provisoirement et prudemment à ce stade à 1,5M€ ;
- la compensation reversée par la Région Grand Est conformément à la délibération du 7 février 2019 (1,5M€) ;
- l'excédent d'exploitation reporté (1,97M€).

## **PÔLE INDUSTRIEL TOUL EUROPE**

En plus du budget spécifique de ZAC (zone d'aménagement concerté) de l'espace K, porté par le concessionnaire SEBL, la Communauté a confié à l'Etablissement Public Foncier Grand Est (EPFGE) une opération de portage foncier sur le Pôle Industriel Toul Europe (PITE) pour la commercialisation auprès des prospects qui n'est pas assurée directement par l'EPFL. Par ailleurs, diverses opérations sont assurées directement sous maîtrise d'ouvrage communautaire.

Le budget primitif 2023 s'équilibre en section d'investissement à hauteur de 872K€ et des achats et ventes de terrain sont envisagés à hauteur de 1,7M€.

## **ZONE ARTISANALE DE NOVIANT-AUX-PRES**

La zone artisanale de Noviant-aux-Prés accueille deux sociétés et fait l'objet d'un budget annexe spécifique assujéti à la TVA. Ce budget est financé par les loyers et charges des locataires. Les dépenses correspondent aux frais d'entretien et aux investissements nécessaires pour cette zone.

En 2023 est prévue la réfection par encapsulage de la toiture en fibrociment (0,3M€), financée par les excédents antérieurs et par un emprunt spécifique (100K€).



**BALANCES GENERALES ET EDITIONS DETAILLEES****BUDGET PRINCIPAL****BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	6 687 543,72	6 687 543,72
Fonctionnement	27 450 774,08	27 450 774,08
<b>TOTAL</b>	<b>34 138 317,80</b>	<b>34 138 317,80</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	6 217 543,72	470 000,00	2 643 943,72	4 043 600,00
Fonctionnement	23 557 174,08	3 893 600,00	27 130 774,08	320 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>29 774 717,80</b>	<b>4 363 600,00</b>	<b>29 774 717,80</b>	<b>4 363 600,00</b>

**BUDGET ORDURES MENAGERES****BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	1 317 402,60	1 317 402,60
Fonctionnement	7 285 747,50	7 285 747,50
<b>TOTAL</b>	<b>8 603 150,10</b>	<b>8 603 150,10</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	1 232 402,60	85 000,00	253 233,10	1 064 169,50
Fonctionnement	6 251 578,00	1 034 169,50	7 230 747,50	55 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>7 483 980,60</b>	<b>1 119 169,50</b>	<b>7 483 980,60</b>	<b>1 119 169,50</b>

**BUDGET ASSAINISSEMENT****BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	8 677 449,98	8 677 449,98
Fonctionnement	5 723 912,12	5 723 912,12
<b>TOTAL</b>	<b>14 401 362,10</b>	<b>14 401 362,10</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	8 347 449,98	330 000,00	6 338 237,86	2 339 212,12
Fonctionnement	3 484 700,00	2 239 212,12	5 493 912,12	230 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 832 149,98</b>	<b>2 569 212,12</b>	<b>11 832 149,98</b>	<b>2 569 212,12</b>

**BUDGET EAU**BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	4 934 364,85	4 934 364,85
Fonctionnement	7 066 238,48	7 066 238,48
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 603,33</b>	<b>12 000 603,33</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	4 644 364,85	290 000,00	2 342 626,37	2 591 738,48
Fonctionnement	4 624 500,00	2 441 738,48	6 926 238,48	140 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 268 864,85</b>	<b>2 731 738,48</b>	<b>9 268 864,85</b>	<b>2 731 738,48</b>

**BUDGET MOBILITE**BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	1 881 285,14	1 881 285,14
Fonctionnement	5 434 129,06	5 434 129,06
<b>TOTAL</b>	<b>7 315 414,20</b>	<b>7 315 414,20</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	1 880 285,14	1 000,00	656 256,08	1 225 029,06
Fonctionnement	4 209 100,00	1 225 029,06	5 433 129,06	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 089 385,14</b>	<b>1 226 029,06</b>	<b>6 089 385,14</b>	<b>1 226 029,06</b>

**BUDGET ZAR**BALANCE GENERALE :

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	322 922,08	322 922,08
Fonctionnement	173 716,88	173 716,88
<b>TOTAL</b>	<b>496 638,96</b>	<b>496 638,96</b>

Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	322 922,08	0,00	161 955,20	160 966,88
Fonctionnement	12 750,00	160 966,88	173 716,88	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>335 672,08</b>	<b>160 966,88</b>	<b>335 672,08</b>	<b>160 966,88</b>

**BUDGET PITE****BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	871 828,00	871 828,00
Fonctionnement	2 788 521,00	2 788 521,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 660 349,00</b>	<b>3 660 349,00</b>

**Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :**

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	0,00	871 828,00	191 974,44	679 853,56
Fonctionnement	2 105 167,44	683 353,56	1 913 193,00	875 328,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 105 167,44</b>	<b>1 555 181,56</b>	<b>2 105 167,44</b>	<b>1 555 181,56</b>

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES CUMULES****BALANCE GENERALE :**

en €	Dépenses	Recettes
Investissement	22 811 511,23	22 811 511,23
Fonctionnement	50 488 910,06	50 488 910,06
<b>TOTAL</b>	<b>73 300 421,29</b>	<b>73 300 421,29</b>

**Total des opérations réelles/mixtes et d'ordre :**

en €	Dépenses		Recettes	
	Réelles et mixtes	Ordre	Réelles et mixtes	Ordre
Investissement	20 764 683,23	2 046 828,00	11 931 970,69	10 879 540,54
Fonctionnement	40 035 869,52	10 453 040,54	48 868 582,06	1 620 328,00
<b>TOTAL</b>	<b>60 800 552,75</b>	<b>12 499 868,54</b>	<b>60 800 552,75</b>	<b>12 499 868,54</b>

Les documents complets sont disponibles au siège de la Communauté.